

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 29 mars 2021

Saisie de 18 kilogrammes d'herbe de cannabis par la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise

La mise en place des restrictions de circulation relatives à la crise sanitaire n'interrompt par le trafic de stupéfiants. Les organisations criminelles s'adaptent à la nouvelle donne, les services douaniers maintiennent une haute vigilance.

Mercredi 24 mars, une escouade de la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise organise un dispositif opérationnel sur l'autoroute A1.

En fin de matinée, le service sélectionne dans les flux de véhicules une automobile immatriculée en France et occupée par son seul conducteur, un ressortissant belge qui indique arriver de Lille et se rendre à Cannes.

La fouille de l'automobile permet la saisie de 18,3 kilogrammes d'herbe de cannabis. A l'issue de la procédure douanière, l'individu a été remis aux officiers de police judiciaire de la brigade de recherche de Compiègne.

Jugé le jeudi 25 mars en audience de comparution immédiate devant le tribunal judiciaire de Compiègne, le mis en cause a été condamné à :

- une peine de 2 ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt ;
- une amende douanière de 88 000 € ;
- la confiscation des scellés.

En 2020, la douane française a saisi 60,32 tonnes de cannabis (52,3 tonnes en 2019, soit +15%) dont 37 tonnes d'herbe (+91%) et 21 tonnes de résine (-25 %). L'importance des quantités d'herbe de cannabis, dans les saisies douanières, est une des tendances fortes de l'année 2020. Elles ont représenté 62 % des volumes de cannabis saisis en 2020 contre 35 % pour la résine.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03

Philippe MARNAT – Directeur régional à Amiens – Tél : 09 70 27 11 01 / 06 64 55 80 01